

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

Commission Nationale des
Droits de l'Homme

Bureau Exécutif

Sous-Commission Droits Catégoriels

Direction de Cabinet

N° 08 /CNDH/BE/SCDC/CAB/2025

N'Djaména, le 14 avril 2026



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

اللجنة الوطنية لحقوق الانسان

المكتب التنفيذي

COMMUNIQUE DE PRESSE

Assassinat d'une mineure à N'Djaména : La CNDH appelle à une réponse judiciaire immédiate, rigoureuse et exemplaire

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) exprime sa profonde consternation et sa vive indignation suite à l'assassinat odieux de Mademoiselle Dannodji Excellence, âgée de 17 ans, survenu dans le 7^{ème} arrondissement de la ville de N'Djaména.

Lors de la mission d'établissement des faits qu'elle a effectuée à la morgue de l'hôpital Amitié Tchad –Chine pour documenter les conditions dans lesquelles ce drame est survenu, il s'est avéré que la victime présente des signes de violences extrêmes consécutifs à une quarantaine de coups reçus.

Face à ce crime, la CNDH rappelle que le droit à la vie est un droit fondamental. La protection de l'enfant constitue une obligation découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, auxquelles le Tchad est partie.

Fidèle à son mandat de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme, la CNDH encourage les autorités judiciaires à poursuivre les investigations et à déclencher des poursuites pénales à l'endroit des auteurs présumés.

La CNDH présente ses sincères condoléances à la famille éplorée et la rassure de sa solidarité en cette douloureuse circonstance.

Pour le Président
La Présidente de la Sous-Commission
Droits Catégoriels

DJIGUIMAYE MOREMBAYE ROSE

